

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES :

Tel : 03 25 43 70 00

Fax : 03 25 43 70 43

Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h00 / 14h00 – 17h00

**DEPOT DES
DOSSIERS SUR
RENDEZ VOUS**

**LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR UN TRANSFERT DE
SIEGE SOCIAL HORS RESSORT**

Cette formalité doit être effectuée au CFE du nouveau siège.

DOCUMENT POUR LA SOCIETE

- Un extrait K Bis en original et de moins de 3 mois de l'ancien siège,
- Deux exemplaires certifiés conformes du procès verbal de la décision de transfert,
- Un exemplaire du journal d'annonces légales à l'ancien siège,
- Un exemplaire du journal d'annonces légales dans l'Aube.

Attention ! Il faut une annonce légale complète mentionnant les caractéristiques de la société. N'oubliez pas de rappeler la durée et l'objet de la société ainsi que les noms, prénoms et domiciles des associés indéfiniment responsables si tel est le cas.

<p>LISTE DES JOURNAUX D'ANNONCES LEGALES</p>

◆ La Dépêche de l'Aube

20 Ter avenue Anatole France
10000 TROYES
Tél : 03.25.73.32.82

◆ La Revue Agricole

2 bis rue Jeanne d'Arc
10000 TROYES
Tél : 03.25.82.62.25

◆ L'Est Eclair

71 avenue Maréchal Leclerc
10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
Tél : 03.25.82 68 48

◆ Libération Champagne

39 place Jean Jaurès
10000 TROYES
Tél : 03.25.82.68.50

◆ Les Petites Affiches Matot Braine

46 Bd Lundy BP 235
51058 REIMS CEDEX
Tél : 03 26 40 21 31

- Deux exemplaires certifiés conformes des statuts mis à jour
- Deux exemplaires de la liste des anciens sièges

DOCUMENT POUR LE NOUVEAU SIEGE

- Une copie du bail **ou** du titre de propriété **ou** une lettre de mise à disposition signée par le propriétaire

FRAIS DE GREFFE

Si vous conservez une activité à l'ancien siège, 286,56 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

Si vous ne conservez aucune activité à l'ancien siège, 247,69 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

Si la société possède des établissements secondaires dans le ressort d'autres greffes, il faut ajouter 51,94 € par greffe

LES DEMANDES D'INSCRIPTIONS MODIFICATIVES (Document M2) SONT TELECHARGEABLES SUR : www.cerfa.gouv.fr OU DISPONIBLES AU CFE